



COMMUNIQUE DE PRESSE

LA NOUVELLE LOI SUR LES ARMES : DU PAIN BENI POUR LES CRIMINELS !

Ensuite des attentats racistes d'Anvers, la nouvelle loi a été adoptée le 11 mai 2006. L'UNACT a déjà souligné que cette loi n'était pas le remède contre les attentats racistes. La nouvelle loi ne préviendra aucun drame familial, accident ou crime.

La nouvelle loi ouvre la porte à la détention illégale.

Il apparaît maintenant que les suspects en examen dans le cadre du groupement paramilitaire d'extrême droite "BBET", soient à même d'invoquer la nouvelle loi pour se blanchir d'infractions précédentes à la loi sur les armes. Concrètement, les conséquences seraient limitées dès lors que le parquet déclare posséder suffisamment d'autres charges. Toutefois, dans d'autres enquêtes où la détention illégale d'armes constitue la base principale des poursuites, il n'est pas exclu que les prévenus passent au travers des mailles du fait de la loi sur les armes bâclée et votée en toute hâte par le parlement. Les partis qui ont adopté cette loi portent ici une lourde responsabilité. La nouvelle loi permet en effet la régularisation d'armes dont il n'est pas exclu qu'elles aient été utilisées à des fins criminelles. La simple détention de telles armes n'est en effet pas punissable, ce qui est inadmissible.

Le secteur a déjà avancé des propositions concrètes qui ont toutes été rejetées.

Ces dernières années, l'UNACT a déjà, à diverses occasions, attiré l'attention sur le danger que représente la nouvelle loi pour l'ordre public. De même et déjà en 2004, notre organisation épinglait le mauvais fonctionnement du registre central des armes, par la faute duquel un contrôle efficace de la détention d'armes légitime était impossible. Nos propositions antérieures de toujours coupler l'achat d'une arme à feu avec la production d'un certificat de bonnes vie & mœurs et avec un délai de réflexion, n'ont jamais été prises en compte par les ministres de la justice successifs. La nouvelle loi sur les armes a pour objectif d'assurer la transparence et de créer un cadre légal pour la détention d'arme légitime. Aujourd'hui, il est évident que ces buts ne seront pas atteints et ce, pour les raisons suivantes :

- les moyens font défaut pour exécuter la loi ;
- la nouvelle loi limite la durée des autorisations, freinant d'office la volonté de "tout" déclarer ;
- les simples particuliers détenteurs d'armes légales devront s'en défaire s'ils ne sont ni chasseurs ou tireurs sportifs. La nouvelle loi impose en effet un motif légitime (c.-à-d. être chasseur ou tireur sportif) pour justifier la détention d'une arme ;

- la période de transition est trop courte et il est matériellement impossible à la police d'enregistrer toutes les demandes relatives aux armes nouvellement soumises à autorisation. En outre, il n'existe encore aucune réglementation pour les tireurs sportifs.

L'UNACT se pose en défenseur de la détention d'armes légale et estime qu'il faut combattre par tous les moyens la détention illégale, ainsi que le trafic d'armes. Comme dit ci-dessus, la nouvelle loi n'apporte pas de garanties suffisantes. Bien au contraire, ses lacunes seront mises à profit par le milieu. Ainsi que l'UNACT l'a déjà annoncé après les attentats d'Anvers, la nouvelle loi aura une influence plutôt négative que positive sur la sécurité publique. Dans l'intérêt de l'ordre public, l'UNACT continuera à œuvrer en faveur d'une loi sur les armes plus équitable. L'organisation met à la disposition des autorités et des hommes de pouvoir ses nombreuses années de savoir faire en matières technique et juridique. Si l'on se défait de ses préjugés à l'encontre du secteur légal des armes, nous pourrons produire une loi sur les armes efficace et autorisant la détention légale et contrôlée d'armes, tout en étant très sévère vis-à-vis de la détention illégale.

Contact de presse : Jean-Marie Demaret (04/362 40 20)

L'Unact représente les fabricants, grossistes et détaillants en armes et munitions, de même que les détenteurs légitimes, notamment les chasseurs et tireurs. Toutes les informations concernant nos membres et nos activités sont disponibles sur www.unact.be

